



## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR


 Gendarmerie  
nationale
RÉGION DE GENDARMERIE  
DES PAYS DE LA LOIREGroupement de gendarmerie  
départementale de la Sarthe

Le Mans, le 09 juin 2017

N° 23626/RGPL/GGD72/RS

Madame, Monsieur le maire,

Les cambriolages constituent un phénomène qui reste très présent en Sarthe et contre lequel les gendarmes du groupement sont pleinement mobilisés au quotidien. Afin de contribuer à lutter contre cette forme de criminalité, la prévention est déterminante : elle passe notamment par la circulation de l'information. C'est dans ce contexte que le groupement de gendarmerie de la Sarthe lance le dispositif « STOP CAMBRIOLAGES ».

Il s'agit d'une application pour smartphone qui vient compléter les dispositifs déjà mis en œuvre au quotidien par la gendarmerie (dispositifs de participation citoyenne, réunions publiques d'information, cellule de prévention, opération « tranquillité vacances »), afin de mieux sensibiliser les particuliers et les commerçants, et les aider à se prémunir contre les cambriolages.

L'application « STOP CAMBRIOLAGES », créée par le groupement de gendarmerie de l'Hérault, en partenariat avec l'école supérieure d'informatique EPITECH, est proposée gratuitement, par téléchargement, à l'ensemble des utilisateurs de smartphones sous le format Android et IOS (Apple).

Ces deux versions s'adressent aux particuliers et aux professionnels. L'application permet :

- de recevoir des alertes, en temps réel, de phénomènes ou de situations contre lesquelles ils pourraient se prémunir : chaque utilisateur peut recevoir, sans aucune forme d'abonnement, les alertes diffusées sous forme de notifications, en mode « push » ;
- de s'approprier des conseils simples visant à se protéger des délinquants :
  - une page « prévention » contient des conseils pour les aider à lutter contre les cambriolages ;
  - une page « départ en vacances » permet de pouvoir s'inscrire, à distance, de manière dématérialisée à l'opération tranquillité vacances, qui vous est déjà familière ;
- d'être guidé en cas de cambriolages :
  - une page « conseil aux victimes » décrit la conduite à tenir en cas de cambriolage, couplée à une touche d'alerte permettant de contacter la brigade la plus proche, par la fonction géolocalisation de l'appareil, et de provoquer l'engagement d'une patrouille sur le terrain ;
  - une page « brigade » permet de trouver une brigade de gendarmerie à partir d'un nom de commune ou en se géolocalisant.